



Accord avec huissier

Par Sacha770

Bonjour,

J'ai besoin d'un éclairage svp. Je suis au RSA (530?). J'ai une dette chez un huissier de 15000? depuis 1 an. Vu mes revenus nous nous sommes entendus que je paie 50?/mois. J'ai toujours scrupuleusement honoré les paiements.

L'huissier vient de m'envoyer un courrier comme quoi je dois à partir de Mars, régler 150?/mois. Je ne le peux évidemment pas. J'ai répondu que je n'avais pas de changement au niveau des revenus.

Qu'est ce que je risque si je continue les paiements de 50?/mois ? Que peut-il faire contre moi ?

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Aviez-vous déposé un dossier de surendettement ?

Quelle est l'origine de cette dette ?

L'huissier est-il le créancier ? Ou l'intermédiaire ?

Qu'est-il précisé dans votre accord d'échelonnement ?

Vous risquez en cas d'impayé que la totalité de la dette devienne immédiatement exigible.

Par Sacha770

C'est une dette antérieure avec jugement.

Non je n'ai pas déposé de dossier de surendettement et ne le ferais pas car c'est trop contraignant.

Le créancier est une société et l'huissier est donc l'intermédiaire. Il y a un an il y avait eu un accord écrit de sa part m'accordant 50?/mois.

Par yapasdequoi

Il faut se référer au jugement. Celui ci a sans doute autorisé un étalement... Mais avec une déchéance du terme en cas d'impayé.